



Communiqué de presse

Vendredi 22 mars 2023

Hébergement d'urgence : la Ville de Paris saisit en urgence le juge administratif

3 492 personnes sans solution d'hébergement ont été recensées sur le territoire parisien lors de la Nuit de la Solidarité 2024, décompte qui témoigne d'une augmentation de 16% par rapport à celui de 2023. Pour remédier à cette situation inadmissible, la Ville de Paris a déjà réalisé une mobilisation sans précédent de son patrimoine et ce alors même que l'hébergement de ces publics à la rue relève essentiellement de la compétence de l'État.

En complément de cette mobilisation, la Ville de Paris a engagé un dialogue avec la Préfecture de Région Ile-de-France, le Rectorat et la Région Ile-de-France afin que cette dernière lui restitue les lycées inoccupés et dépourvus d'usage dont Paris est propriétaire.

Les expertises réalisées confirment que quatre de ces établissements sont immédiatement mobilisables afin de compléter l'offre d'hébergement d'urgence qui demeure insuffisante au regard des besoins du territoire parisien.

Face au refus de la Région, la Ville de Paris, en sa qualité de propriétaire des lieux, annonce le dépôt d'un recours en référé-suspension devant le Tribunal Administratif de Paris, afin que ces lycées puissent être mobilisés, notamment pour déployer de nouvelles capacités d'hébergement d'urgence au bénéfice de personnes à la rue.

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr